

Spécial AMIANTE

Bâtiment du Tripode à Nantes

Le Comité de pilotage du dossier sur le Tripode « COPIL » s'est réuni à Nantes le 2 février 2010 sous la présidence de la Chef du Bureau B2, Mme Dubo.

Le « Copil », c'est quoi ?

Il est destiné à suivre la situation des personnels de l'Insee, de la Dgfp et du Ministère des Affaires Etrangères exposés intensément à l'amiante dans le Tripode Beaulieu à Nantes de 1972 à 1993.

Il est composé de la manière suivante.

Pour l'administration : de représentants de l'administration des ministères financiers (Bureau B2 - Santé au travail), du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) et des directions concernées (Dgfp et Insee), des médecins coordinateurs des Finances et du MAEE, des médecins de prévention nantais des Finances et du MAEE, des Inspecteurs d'Hygiène et de Sécurité Nantais.

Pour les organisations syndicales, il comprend les représentants désignés par les fédérations syndicales

Finances et des syndicats du du MAEE.

Enfin, le président du CHS - DI de Loire Atlantique était présent es-qualityé de façon à améliorer la coordination entre Bercy et le CHS - DI de Loire Atlantique. En particulier après l'épisode de tension du blocage par Bercy des 10 000 euros attribués par le CHS pour le financement du documentaire « *les amiante du Tripode* » qui devait donner lieu à une sortie en DVD.

Ce Copil se tenait après une année particulièrement tendue pendant laquelle Bercy a bloqué toute avancée sur le dossier et tenté de s'opposer à la réalisation du documentaire, ce qui avait débouché sur une intervention commune de toutes les fédérations des Finances devant les ministres, Mme Lagarde et M. Woerth, le 16 octobre 2009 en présence d'agents Nantais.

SOMMAIRE :

- Spécial AMIANTE
- * Batiment du Tripode
- * Le « copil », c'est quoi ?
- * Un ordre du jour trop limité
- * Un suivi médical incohérent aux Finances
- * Souscription pour le DVD

CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr
Tél : 01.48.18.82.21
Patricia TEJAS
tejas.patricia@free.fr
Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

Un ordre du jour trop limité

Nous avons introduit la réunion par une déclaration préliminaire qui portait le point de vue de l'intersyndicale :

1. Satisfaction de voir à nouveau le Copil réuni ;
2. Satisfaction des avancées que constituent les décisions des ministres sur le suivi médical et la simplification de la reconnaissance de maladie professionnelle ;
3. Nous avons donc demandé la

mise en œuvre immédiate de ces décisions ;

4. Pour recréer un climat de dialogue auquel l'intersyndicale est attachée, nous avons demandé que cesse la contestation permanente de la gravité de l'exposition au sein du Tripode et de ses conséquences douloureuses ;
5. Enfin, nous avons rappelé notre attachement à la reconnaissance du site amianté, et en particulier

de la possibilité de voir ouvrir la possibilité de pré-retraites amianté pour une population dont l'espérance de vie a été affectée par l'amiante, et en particulier celle des malades.

Or, **nous avons très vite constaté qu'aucun travail n'avait été effectué par nos interlocuteurs pour la mise en œuvre des décisions ministérielles.**

L'état d'esprit n'a pas changé

En effet, la présentation par la société Sépia Santé du point d'étape de l'étude épidémiologique de comparaison entre les exposés du Tripode et des agents des Impôts a donné lieu à des interprétations restrictives par l'administration. Or, nous savons d'emblée que travailler sur un groupe de 2000 agents exposés conduira toujours les résultats statistiquement fragiles. Il faut des échantillons de plus de 35 000 personnes pour être fiables.

Mais l'examen, même rapide, des études épidémiologiques réalisées sur l'amiante montre que les scientifiques ont presque toujours travaillé sur des chiffres bien inférieurs, qui reflétaient des populations de travailleurs de l'amiante d'une usine ou d'une localité, sans

s'interdire d'en tirer des conclusions au vu des résultats.

Or, pour les amiantés du Tripode, on constate que tous les éléments vont dans le même sens : celui d'une comparaison défavorable par rapport à leurs collègues des Impôts en terme de mortalité générale et par tumeurs, de signes de gènes ou de maladies respiratoires. Ceci est confirmé par les maladies spécifiques de l'amiante qui frappent quasi exclusivement les agents du Tripode.

Pourtant le TPG de Loire Atlantique, qui reflète le point de vue de certains membres de l'administration, a déclaré : il n'y a aucun signe que l'exposition du Tripode ait affecté les personnels» !!

Pourtant le travail effectué par Sépia sur le bilan des scanners

montre une augmentation importante du nombre d'agents pour lesquels une affection a été découverte : 2 cancers broncho pulmonaires ont pu être détectés et soignés, une vingtaine de plaques pleurales ou épaissements pleuraux ont été mis en évidence. Le scanner a même permis de découvrir des affections graves, à traiter d'urgence, non liées à l'amiante pour deux agents.

Il est vrai que le refus de la DPAEP de différencier les chiffres entre Insee et Dgfp a permis de masquer la malveillance active du TPG dans les procédures de reconnaissance des maladies de ses agents. À ce jour, aucune reconnaissance alors que plus d'une dizaine d'agents sont concernés.

Suivi médical incohérent aux Finances

Les données divulguées montrent également l'impossibilité de suivre fiable des agents du Tripode sur la base du seul volontarisme du service de médecine de prévention de Loire-Atlantique.

Nous avons une nouvelle fois

constaté la différence entre Ministère des Affaires Étrangères, où le problème est suivi sérieusement de manière centralisée et avec bienveillance, et les Finances, où la confusion est totale sur les responsabilités de chaque acteur (ad-

ministrations concernées, échelon ministériel, médecine de prévention, CHS - DI de Loire-Atlantique, etc... et où chacun se décharge sur d'autres des échecs du suivi médical.

Le mécontentement monte

Devant le mécontentement profond des représentants du personnel, l'administration s'est engagée à tenir un nouveau Copil d'ici 3 mois pour organiser la mise en

œuvre des décisions ministérielles. Si la contestation persiste et que des solutions efficaces ne sont pas mises en œuvre sur le suivi médical et les reconnaissances

de maladie, les mobilisations des personnels concernés reprendront immédiatement.

DVD : « Les amiantés du Tripode »

Retrouvez sur ce DVD, le combat des « amiantés du Tripode » pour la destruction du bâtiment incriminé et par la suite pour la reconnaissance de leur exposition.

1978

Prise de conscience. L'amiante est dénoncé par le collectif intersyndical de Jussieu. L'intersyndicale amiante du Tripode débute.

1985-1992

Mobilisations des personnels. Un travail systématique d'expertise et de mobilisation est mené. L'administration, confrontée à une pression croissante des personnels décide l'évacuation.

1992-1995

Obtention d'un suivi médical des personnels. Premier décès. Procès pour obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle.

1995-2005

Bataille pour la reconnaissance de

l'exposition. Décès successifs des agents d'entretien. Plaques pleurales et maladies apparaissent chez les agents des bureaux.

Obtention d'une étude épidémiologique. Le Tribunal accorde une expertise judiciaire du Tripode avant démolition : le rapport est accablant.

2005-2008

Obtenir la reconnaissance de site. Nouvelles actions pour obtenir un scanner pour tous les agents. Obtention uniquement pour les volontaires. Le ministère promet une meilleure prise en charge des reconnaissances des maladies et de soutien aux malades mais rien ne change vraiment.

Décembre 2008

L'étude épidémiologique de comparaison des exposés du Tripode avec des agents des Impôts montre une sur-mortalité significative. Le classement du Tripode en site amiante reste notre objectif.

**LES AMIANTÉS
DU
TRIPODE**

Film documentaire de 52 mn



Souscrivez pour financer ce documentaire

À partir de 15 euros, vous recevez le DVD du film augmenté d'interviews au 2e trimestre 2010. Un bulletin de souscription est disponible sur le site Internet de l'association : <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr>

Les amiantés du tripode
le Film

L'association documentaire Tripode a été créée par l'intersyndicale amiante du tripode Beaulieu à Nantes

Production
PIANO ARPE
Production
Production associée - diffusion
télé nantes
Réalisation
Catherine de Grissac

POURQUOI CE DOCUMENTAIRE
Le Tripode a disparu du paysage nantais, mais les centaines de personnes contaminées lors de sa construction, de son entretien et de son occupation ont payé de leur santé ou de leur vie leur exposition. Nous voulons restituer leur histoire, celle d'une découverte progressive du danger, mais aussi celle d'une évacuation progressive d'un site amianté en ayant témoigné toutes les parties prenantes de cette aventure, du côté des Directions et des personnels, des médecins et des techniciens. L'histoire des salariés du Tripode s'inscrit dans celle des milliers de victimes de l'amiante.